



5 Rue des Myosotis 64000 PAU
SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

Compte-rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 28 Août 2020

Etaient présents : Jean SOUBERBIELLE GRADA
José DA COSTA
Olivier JEGOUZO
Jean-François MAISON
Ginette NAUDY
Marie-Thérèse PERMASSE LABIE
Felix RULLIERE

Absente excusée Karine LETELLIER

Sur convocation du Président Jean SOUBERBIELLE GRADA, les administrateurs sont réunis au siège social selon l'ordre du jour suivant :

- 1 - Assemblée Générale dans contexte épidémique COVID-19
- 2 - Tenue de l'A.G.O. le 9 octobre 2020
- 3 - Entretien et sécurité du quartier
- 4 - Questions diverses

1 - ASSEMBLEE GENERALE DANS CONTEXTE EPIDEMIQUE COVID-19

L'Association doit tenir l'assemblée générale annuelle prévue par les statuts. Or, si l'épidémie de COVID-19 s'était amoindrie au début de l'été à l'issue de la période de confinement, elle reprend actuellement de la vigueur. Des foyers épidémiques sont signalés sur tout le territoire et les autorités sanitaires recommandent d'éviter les rassemblements.

Dans ce contexte, le Président SOUBERBIELLE GRADA interroge chacun des Administrateurs sur la forme que devra revêtir cette réunion. Si l'assemblée générale se déroule en présence des adhérents, la distanciation physique ne sera pas effective et les risques de contamination seront réels.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, décide que l'Assemblée Générale n'aura pas lieu en présence des adhérents mais des seuls administrateurs ; le Conseil d'Administration ne peut prendre la responsabilité et le risque que le virus se répande parmi les adhérents et autres habitants du quartier conviés au repas.

Ainsi, pour la première fois depuis la création de l'association en 2011, le Conseil d'Administration est contraint de supprimer ce moment de convivialité qui a réuni une centaine de personnes en 2019.

2 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2020

L'ordonnance d'application de la loi d'urgence COVID 19 précise que l'Assemblée Générale Ordinaire peut exceptionnellement se tenir sans que les membres de l'association ne soient physiquement présents.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association se tiendra donc en présence des seuls Administrateurs le vendredi 9 octobre 2020 au siège social : 5, rue des Myosotis à Pau. Elle sera limitée aux formalités statutaires.

S'ils le souhaitent, car cela ne revêt aucun caractère obligatoire, les adhérents pourront voter les résolutions par correspondance en s'exprimant sur le bulletin remis dans leurs boîtes à lettres.

La trésorière Marie-Thérèse PERMASSE-LABIE a établi le budget et les comptes arrêtés au 31.12.2019. Le solde bancaire est créditeur de 572,62 €.

Le Rapport d'activité et financier fait l'objet de l'annexe 1 du présent procès-verbal.

Les résolutions soumises au vote correspondent au bulletin joint à l'Annexe 2 ; elles portent sur :

- l'approbation du Rapport d'activité et financier
- quitus au Président et au Conseil pour leur gestion
- montant de la cotisation annuelle reconduite à 5 € par adhérent
- l'absence d'élection ou de renouvellement de mandat d'administrateur.

3 - ENTRETIEN ET SECURITE DU QUARTIER

3.2 Problèmes de serpents et rats

Après 3 courriers à la Mairie (en date des 15 septembre 2019, 1er février 2020 et 23 juin 2020), des résultats concrets ont enfin été obtenus cet été. En effet, une réunion s'est tenue le 22 juillet chez Jean SOUBERBIELE GRADA -Président- avec, pour la mairie de Pau,

Monsieur Hamid BARARA -Adjoint au Maire
Madame Hajar FAVRE du Cabinet de Monsieur BAYROU
Monsieur Laurent GARCIA -Chef du Service Hygiène.

Une quinzaine de personnes de l'association Domaine des Jonquières et des Lilas y participaient.

Monsieur GARCIA a précisé que les rats étaient présents dans tout PAU et l'agglomération, pas seulement dans notre quartier. Précisons que, sur les 83 maisons de notre association, 21 ont signalé avoir vu passer ou subir des désagréments du fait de rats. La période du confinement a poussé les rats à se rapprocher des habitations pour y trouver de la nourriture.

La ville a traité les réseaux d'assainissement du quartier. La mairie de Pau agit sur les espaces publics mais, pour ce qui concerne le domaine privé, elle accepte d'intervenir gratuitement sur demande expresse de chacun des particuliers :

05 40 03 82 74
courriel : l.garcia@ville-pau.fr

3.3 Entretien des rives de l'Ousse des Bois

Pas d'intervention de la Mairie sur les couleuvres à proximité de la rivière de l'Ousse-des-bois, ces reptiles n'étant pas nuisibles bien qu'impressionnants.

La mairie n'interviendra donc pas spécifiquement. Le 5 août, Monsieur TRIEP-CAPDEVILLE -médiateur propreté urbaine et espaces verts à la Mairie de Pau- est venu faire le point avec le Président SOUBERBIELLE GRADA sur l'entretien du bosquet et leur éventuelle dangerosité.

La prise en charge sera vraisemblablement effective à l'automne.

3.4 Sécurité du quartier

Notre quartier continue à subir des cambriolages, vols et dégradations. Nous en avons informé la Mairie et la Police Nationale. Actuellement, de mars à juin 2020 :

- 1 maison cambriolée de nuit et 7 vols dont 2 sur véhicules avec dégradation,
- 5 intrusions au domicile de jour ou de nuit, soit avec effraction, soit en sautant les clôtures,
- circulation à grande vitesse avec dérapages pratiqués par des jeunes gens virulents lorsqu'ils sont invités à un comportement plus responsable.

Le 30 juin 2020, nous avons à nouveau écrit à Monsieur Bayrou pour signaler ces agissements et lui avons demandé la mise en place de caméras aux entrées côtés Avenue des Lilas et Chemin Guilhem. Nous lui avons également rappelé nos demandes précédentes.

Monsieur ROCHON -Directeur Prévention et Sécurité Publique à la Mairie- nous assurait par courrier du 14 août 2020 que les problématiques exposées étaient en cours de traitements.

4 - QUESTIONS DIVERSES

4.1 - Projet d'action à venir

Le Président SOUBERBIELLE GRADA propose d'intégrer, dans les actions à venir, la mise en état de la chaussée de l'impasse piétonnier Rue des Myosotis. Ce que les Administrateurs approuvent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Fait à Pau, le 4 septembre 2020

Le Président,

Jean SOUBERBIELLE GRADA